



Espace Coëvrans – Avenue R. VADEPIED  
 BP 0130 – 53601 EVRON CEDEX  
 Tél. : 02 43 66 32 00 – Fax : 02 43 01 93 89  
 Site : <http://www.cc-pays-evron.fr>  
 E-mail : [ecpe@cc-pays-evron.net](mailto:ecpe@cc-pays-evron.net)

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 Juin 2006

N° 2006-01

### Nombre de Délégués

En exercice : 38  
 Présents : 37  
 Votants : 37  
 Suffrages  
 exprimés : 37  
 Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en Préfecture,  
 Le

Le Président,

Gérard ROCTON

*L'an deux mille six, le treize Juin à 20 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 07 Juin se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 05 Mai 2006
- Finances :
  - ❖ Décision modificative n° 2
  - ❖ Admission en non valeur
  - ❖ Bilan financier des services – Exercice 2005
  - ❖ Dossier de subvention DDR
- Commission n° 1 – Travaux / Voirie d'intérêt communautaire :
  - ❖ Compte rendu de la commission du 23 mai 2006
  - ❖ Avenants à passer pour les travaux du Jardin Aquatique
- Commission n° 1bis – Aménagement du territoire :
  - ❖ Couverture médicale du Territoire – Compte rendu de la rencontre avec les jeunes internes en médecine
  - ❖ Chemin des Montils (randonnée équestre) – LIVET EN CHARNIE
  - ❖ Création du Musée des Carrières à VOUTRÉ – Avancement du dossier
  - ❖ Modification du P.O.S. de la Ville d'ÉVRON – P.L.U. de NEAU
  - ❖ Présentation du programme d'actions du SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux)
- Commission n° 2 – Enfance / Jeunesse – Jardin Aquatique :
  - ❖ Contrat Educatif Local (Direction Jeunesse et Sports)
  - ❖ Camps d'été
  - ❖ Ouverture du Jardin Aquatique
  - ❖ Convention mairie Evron : utilisation équipements sportifs
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 09 mai 2006 (3<sup>ème</sup> âge)
  - ❖ Epicerie sociale – Avancement du projet
- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle :
  - ❖ Convention avec le relais du Gué de Selle – prêt matériel et équipements
- Questions diverses :
  - ❖ Information A.M.F. (Association des Maires de France)



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 07 Juin 2006, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 20 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

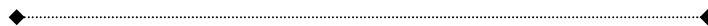
Mr ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;  
 Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;  
 Mrs ROCTON André – LATASTE – Mmes DUCHEMIN – BOURGOIN – CHOISNET (déléguée suppléante remplaçant Mme FROISSARD) – Mrs VAYER – GEORGEL – ROGER – Mlle LEROUX (déléguée suppléante remplaçant Mr AVANNIER) – Mr CHARDRON – Mme CHARDRON (déléguée suppléante remplaçant Mr RENARD) – Mme FOMBERTASSE (EVRON) ;  
 Mr HOUSSET (LIVET EN CHARNIE) ;  
 Mrs PAILLEUX – BESSIN – Mme ROBERT (MEZANGERS) ;  
 Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – LEBOULENGER (délégué suppléant remplaçant Mr CLIMENT) (NEAU) ;  
 Mrs BOISBOUVIER – MASSON – KUDRNOVSKI (délégué suppléant remplaçant Mr MAUDET) (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;  
 Mmes LORY – RENARD – Mrs DARDENNES - BEGHIN (STE GEMMES LE ROBERT) ;  
 Mrs ROCHE – BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;  
 Mrs BOURDIN J.P. – FOUCAULT – HAMOND – Mme DESLAURIERS (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme FROISSARD (remplacée par Mme CHOISNET) (Evron);
- ◆ Mr AVANNIER (remplacé par Mlle LEROUX) (Evron) ;
- ◆ Mr RENARD (remplacé par Mme CHARDRON) (Evron) ;
- ◆ Mr HAMELIN (Livet en Charnie) ;
- ◆ Mr CLIMENT (remplacé par Mr LEBOULENGER) (Neau) ;
- ◆ Mr MAUDET (remplacé par Mr KUDRNOVSKI) (St Christophe du Luat).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT (Secrétaire)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Monsieur BLANCHARD Marc de Saint Georges sur Erve.**



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
du 05 Mai 2006**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 05 Mai 2006.

**Le procès-verbal de la réunion du 05 Mai 2006 est adopté à l'unanimité.**

# FINANCES

## ☞ Décision modificative n° 2

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, présente le projet de décision modificative n° 2.

### BUDGET PRINCIPAL

#### FONCTIONNEMENT

- Complément de subvention suite à validation de la convention ADMR : 2 720,00 €.
- Ajustement crédits selon les écritures d'ordre liées aux cessions de biens.
- Augmentation du prélèvement pour autofinancer les nouvelles dépenses d'investissement.

#### INVESTISSEMENT

- Acquisition matériel et outillage : ajustement des crédits pour achat tribune mobile : 48 000,00 € TTC, équipement hydraulique du camion pour balayeuse : 15 000,00 € TTC.
- Bâtiments : fourniture et installation citerne pour récupération des eaux de pluie : 3 500 € TTC.
- Jardin Aquatique : ajustement des crédits (93 000,00 € TTC) pour :
  - ⇒ avenants,
  - ⇒ équipements : mobilier de bureau, jeux pédagogiques, plongeur, équipement local soins du corps et bassins extérieurs (vu en commission le 17 mai).
- Voirie communautaire 2006 : réduction du crédit de la subvention D.G.E. : - 11 000,00 €.

**BUDGETS ANNEXES** : sans changement.

### INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

#### BUDGET PRINCIPAL

##### SECTION FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
65748	01	Complément subvention ADMR		2 720,00
775	01	Cessions de biens	- 1 200,00	
023*	01	Virement à l'investissement		134 300,00
Total Décision Modificative n° 2			- 1 200,00	137 020,00
Pour mémoire Budget Primitif			5 905 478,34	5 075 400,73
Pour mémoire décisions modificatives précédentes			4 900,00	35 985,00
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>5 909 178,34</b>	<b>5 248 405,73</b>

\* (écriture d'ordre)

SECTION INVESTISSEMENT

<i>Opéra- -tion</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
125	2188	020	Achat matériel, mobilier		50 000,00
193	21318	020	Gros travaux sur immobilisations		3 500,00
222	2188	413	J.Aquatique : équipements, mobilier		61 500,00
222	2313	413	J.Aquatique : travaux		31 500,00
601	1341	01	Voirie : subvention D.G.E.	- 11 000,00	
	10222	01	F.C.T.V.A.	22 000,00	
	2128*	01	Intégration frais appel offres et avances		10 800,00
	21751*	01	Intégration frais appel offres et avances		7 200,00
	2033*	01	Intégration frais appel offres et avances	1 000,00	
	238*	01	Intégration frais appel offres et avances	17 000,00	
	021*	01	Virement du fonctionnement	134 300,00	
	024	01	Cession de biens	1 200,00	
Total décision modificative n° 2				164 500,00	164 500,00
Pour mémoire Budget Primitif				5 253 128,49	5 253 128,49
Pour mémoire décisions modificatives précédentes				40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>				<b>5 457 628,49</b>	<b>5 457 628,49</b>

\* (écriture d'ordre)

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**❖ ADOPTE la décision modificative n° 2 selon le détail présenté ci-dessus.**

**☞ Admission en non valeur**

Monsieur le Président présente à l'assemblée la demande d'admission en non valeur formulée par le comptable du Trésor Public, receveur de la CCPE à savoir :

- titre n° 403 du 25 novembre 2005 de 21,35 € au nom de Madame DE CADARAN Caroline pour participation à des séances de voile : reste à payer 21,35 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**❖ APPROUVE l'exposé du Président,**

**❖ DECIDE l'admission en non valeur du titre détaillé ci-dessus,**

**❖ PRECISE que les crédits inscrits au budget sont suffisants.**

## **Bilan financier des services – Exercice 2005**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances présente les bilans 2005 des différents services de la CCPE.

Dans le bilan de service FLORIS, Madame DUCHEMIN s'interroge sur l'agent des Services Techniques employé à raison de 10 % d'un temps complet, il est répondu qu'il est désormais affecté dans l'équipe des services techniques pour 90 % de son temps.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré valide l'ensemble des documents présentés.**

Voir pages suivantes tableaux des bilans des services.

## **☞ Dossier de subvention DDR**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par circulaire en date du 03 mai 2006, les services de la Préfecture de la Mayenne rappellent les conditions d'éligibilité et d'attribution des subventions octroyées au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.).

**Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de ces conditions :**

**❖ CHARGE Monsieur le Président de solliciter une subvention au titre de la D.D.R. pour :**

- **les travaux consécutifs à l'application du plan de gestion du site du Gué de Selle,**
- **l'aménagement d'une liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON ↔ le Site du Gué de Selle à MEZANGERS,**
- **les travaux de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique – travaux supplémentaires validés par avenant.**

# COMMISSION N° 1 – TRAVAUX / VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

## ☞ Compte rendu de la commission du 23 mai 2006

Monsieur André ROCTON, Vice Président chargé de cette commission présente au Conseil Communautaire le compte rendu de cette commission qui porte sur les points suivants :

- Point sur les acquisitions de matériels 2006 et proposition d'achat de matériels neufs suivants :
  - ↳ balayeuse : coût estimatif final de 23 000 € HT en incluant les aménagements supplémentaires à prévoir pour optimiser l'utilisation de cette balayeuse,
  - ↳ proposition d'achat d'une tribune mobile et pliable de 124 places d'un coût de 40 621 € HT avec fourniture à titre gratuit d'une tente de réception 5 x 8 complète, d'une tente de réception 5 x 12, le tout pour une valeur de 5 308 € HT.
- Le point sur les travaux entrepris sur la voirie d'intérêt communautaire en 2006 est fait. Il est signalé que seules les voies communales rentrent dans le champ d'application de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.), les chemins ruraux en sont désormais exclus.
- Récupération des eaux de pluie avec l'achat d'une citerne à la fromagerie BEL au prix de 3 500 €.
- Liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON ↔ site du Gué de Selle à MEZANGERS – démarrage des travaux.
- Plan de gestion du site du Gué de Selle.
- Motorisation du portail de l'Unité Technique.
- Convention de mise à disposition des services techniques de la CCPE aux communes adhérentes pour des travaux occasionnels.
- Travaux du Jardin Aquatique – Liste des avenants pour un montant de 117 496,71 € TTC.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

#### **❖ DONNE son accord à l'acquisition du matériel proposé :**

- **balayeuse avec travaux d'adaptation pour 23 000 € HT,**
- **tribune mobile et pliable pour un montant de 40 621 € HT.**

#### **❖ DONNE son accord sur les travaux tels qu'ils sont proposés dans ce compte rendu,**

#### **❖ VALIDE l'ensemble des avenants proposés dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du Jardin Aquatique pour un montant HT de 117 496,71 € TTC,**

#### **❖ AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition des services techniques de la CCPE aux communes membres pour des besoins occasionnels.**

## COMMISSION N° 1Bis – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **☞ Couverture médicale du Territoire – Compte rendu de la rencontre avec les jeunes internes en médecine**

Monsieur le Président rend compte de la réunion qui s'est déroulée le 22 mai 2006 en présence des 10 maires de la CCPE et de 3 jeunes internes en médecine intéressés par une installation en tant que médecins généralistes en milieu rural.

Il rappelle au préalable les 2 rencontres qui ont été organisées avec les médecins locaux concernant la problématique de leur remplacement lors de leur départ à la retraite et les mesures à prendre pour assurer à terme une bonne couverture médicale de notre territoire.

C'est à cette occasion que certains médecins avaient suggéré que la collectivité s'investisse à l'avenir dans la construction d'une maison médicale ou d'un pôle santé regroupant sur un même site les médecins et autres professionnels de la santé.

L'objectif est d'offrir une structure plus attractive et mieux adaptée aux besoins des jeunes médecins désireux de s'installer en zone rurale comme la nôtre.

Après cette intervention, les étudiants présentent les objectifs de leur démarche en précisant quelques points :

- le cursus des études en médecins,
- les stages obligatoires à effectuer au-delà de la 6<sup>ème</sup> année (urgence, gynécologie, hôpital, médecine générale et deux autres stages correspondant au projet professionnel),
- l'idée de considérer la médecine générale comme une spécialisation au même titre que d'autres spécialités considérées comme plus attractives par les étudiants (radiologie, etc,...),
- l'image de la médecine générale et l'image du monde rural restent bonnes, mais sont à conforter par des actions concrètes.

Ils présentent ensuite leurs propositions qui rentrent dans le champ d'application de la loi sur les territoires ruraux.

1/ Favoriser les stages en médecine générale dans les territoires ruraux.

- Inciter les médecins en place à accueillir des jeunes stagiaires,
  - ↳ Attribuer des indemnités de logement et de déplacement aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale lorsqu'ils effectuent leurs stages dans les zones définies par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999, dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offres de soins.
  - ↳ Une indemnité d'étude et de projet professionnel peut être attribuée par les collectivités territoriales et leurs groupements à tout étudiant en médecine, à partir de la première année du troisième cycle, s'il s'engage à exercer comme médecin généraliste au moins cinq années dans l'une des zones déficitaires mentionnées au premier alinéa du I. Pour bénéficier de cette aide, l'étudiant signe un contrat avec la collectivité qui attribue l'aide.  
Les conditions générales d'attribution de l'indemnité, son montant maximal ainsi que, le cas échéant, les modalités de son remboursement total ou partiel et de sa réévaluation sont déterminées par décret.

Ces deux mesures donnent lieu à discussion.

Les Elus présents jugent l'idée intéressante et pensent qu'elle mérite d'être approfondie dans le but de rendre notre territoire attractif pour l'installation de jeunes médecins.

Monsieur le Président regrette vivement qu'aucun des médecins évronnais ne prennent de jeunes stagiaires en médecine générale.

Monsieur BEGHIN s'inquiète de la mesure concernant l'engagement d'installation d'un médecin généraliste sur 5 ans. Il craint qu'il ne quitte le territoire au terme des 5 ans.

Ces mesures concernent directement les étudiants, mais ne font surtout pas obstacle à relancer la réflexion sur l'idée de mettre en place une maison médicale ou un pôle santé.

L'étendu géographique des gardes de nuit pose également un problème.

Une nouvelle réunion avec les médecins évronnais sera organisée ultérieurement.

### **☞ Chemin des Montils (randonnée équestre) – LIVET EN CHARNIE**

Monsieur le Président présente ce dossier en précisant que le Conseil Général souhaite inscrire ce chemin dans le plan départemental de randonnée équestre.

La portion de chemin concernée est celle située entre "La Croix Motte Jean" (route de LIVET à ST LEGER) et "La Croix des Sept Carrefours" (limite LIVET – ST LEGER et CHATRES) cadastrée C 200 pour 1ha 32a 47ca.

Ce chemin d'intérêt communautaire nécessite d'être réaménagé (empierrement principalement) et est privé par sa moitié sur la commune de LIVET EN CHARNIE. Ce chemin étant pour sa moitié rural, le Conseil Général n'envisage pas d'acheter la moitié restante. Par contre, si la Communauté de Communes du Pays d'Evron envisageait d'acquérir la moitié privative, le Conseil Général accepterait vraisemblablement de prendre en charge les frais notariés d'acquisition, ainsi que frais de réaménagement du chemin (empierrement).

Une rencontre est prévue le 16 juin avec le représentant du groupement forestier, propriétaire du chemin.

**Le Conseil Communautaire, compte tenu de l'intérêt de ce chemin pour la pratique de la randonnée, à l'unanimité,**

- ❖ **DONNE un avis favorable à l'acquisition de ce chemin par la CCPE, sous réserve que les travaux d'empierrement nécessaire à sa praticabilité soient pris en charge par le Conseil Général,**
- ❖ **AUTORISE le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.**

## **☞ Création du Musée des Carrières à VOUTRÉ – Avancement du dossier**

Monsieur BOURDIN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Evron communique aux membres du Conseil Communautaire les informations suivantes :

Le Comité de Pilotage a examiné récemment les offres remises par les cabinets consultés pour :

- faire l'étude de faisabilité économique et déterminer le coût de fonctionnement,
- établir le descriptif des aspects scénographiques et muséographiques sur le bâtiment réservé.

5 cabinets ont été consultés.

3 ont répondu, dont 2 après avoir effectué une visite sur place.

Le cabinet PUBLIC ET CULTURE de PARIS a été retenu selon les modalités suivantes :

- Aide à la définition du projet de Musée et détermination du schéma d'aménagement et de fonctionnement : coût : 15 979 € TTC.
- Définition des différents scénarios de valorisation : coût : 6 387 € TTC.
- Etude approfondie des publics potentiels : coût : 3 791 € TTC.

Soit un total TTC de 26 157 €.

Une subvention de 6 000 € sera sollicitée près de la Région pour participer au financement de cette étude.

A titre de rappel, plusieurs financements seront sollicités pour cet équipement.

- C.T.U. : Région Pays de Loire
- Pôle d'excellence rural : Etat

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations et sollicite près du Conseil Régional la subvention du FACES à hauteur de 6 000 €.**

## **☞ Modification du P.O.S. de la Ville d'ÉVRON – P.L.U. de NEAU**

Le Conseil Communautaire est informé de la modification suivante du P.O.S. d'Evron :

Un îlot formé par les parcelles cadastrées section AK n° 445. 522 & 525, sises Route de Neau, est classé au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 18 Novembre 1999, en Zone UE "Zone Urbaine destinée aux activités économiques".

Ces parcelles ont perdu leur destination par cessation d'une activité horticole et les constructions existantes sur le site, à usage de serres, ont été démontées.

La Collectivité, soucieuse de préserver la qualité de ses entrées de ville, et d'offrir une diversité de l'offre en matière d'habitat, propose de modifier le classement de ce site, et de lui donner une vocation principale d'habitations groupées.

L'îlot est entouré d'ouest en est, par un habitat dispersé, quelques unités artisanales ne présentant pas de nuisances majeures pour un futur ensemble d'habitations, une petite surface commerciale alimentaire, et au sud, plus densifié, un secteur habitations à caractère social.

La modification de cet espace d'une superficie de l'ordre de 8 150 m<sup>2</sup>, situé dans un environnement déjà urbanisé, n'est pas de nature à remettre en cause l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols, à l'échelle de la superficie globale urbanisée.

**Le Conseil Communautaire, invité à faire connaître ses observations sur ce sujet, donne un avis favorable à cette modification du P.O.S. d'ÉVRON.**

### **Présentation du programme d'actions du SAGE (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux)**

Monsieur GEORGEL, délégué pour siéger au S.A.G.E. du bassin versant de la Mayenne présente ce dossier.

En premier lieu, il dresse brièvement l'historique de la mise en place de ce SAGE instauré par la loi sur l'Eau de 1992 qui vise à une gestion partagée et équilibrée de cette ressource.

Le SAGE du bassin versant de la Mayenne, a inclu à son démarrage le principe de construction d'une retenue d'eau à ST CALAIS DU DESERT, avec le souci de pouvoir satisfaire, pour les prochaines décennies, l'ensemble des besoins en eau du département.

Le projet a ensuite été abandonné et il a été décidé d'optimiser notamment le fonctionnement de la retenue de SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES.

Le projet de SAGE présenté est maintenant l'aboutissement de 7 années d'études et de concertation, et le programme d'actions qui en découle met en avant l'économie de la ressource et l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux. Il se décline en 10 actions prioritaires :

- Economiser l'eau.
- Diversifier les ressources et sécuriser l'approvisionnement en eau.
- Mieux gérer l'étiage.
- Aboutir à une gestion cohérente de la retenue de SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES.
- Améliorer la qualité de l'eau.
- Préserver et restaurer les milieux naturels.
- Restaurer le patrimoine piscicole.
- Bien gérer les inondations.
- Valoriser les activités liées à l'eau.
- Faire vivre le SAGE.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**❖ DONNE un avis favorable au programme d'actions définies par le SAGE du bassin versant de la Mayenne.**

## COMMISSION N° 2 – ENFANCE / JEUNESSE – JARDIN AQUATIQUE

### ☞ Contrat Educatif Local (Direction Jeunesse et Sports)

Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente au Conseil Communautaire le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 16 mai 2006 sur la proposition de mettre en place un Contrat Educatif Local (C.E.L.) sur le Pays d'Evron.

Monsieur DEMIMUID, Conseiller Technique et pédagogique de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a présenté les objectifs du C.E.L.

- Ambition d'aider les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à mettre en œuvre une politique globale et concertée en faveur des enfants et des jeunes afin de leur permettre de devenir des adultes citoyens.
- Partenariat équilibré (services de l'Etat, collectivités territoriales, associations sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire,...) au sein duquel les compétences sont réunies pour élaborer un projet éducatif local et assurer l'information, le conseil, le suivi et l'évaluation des actions conduites.

Il précise que le C.E.L. nécessite :

- Un projet éducatif local qui sera le document de référence pour toute validation d'actions.
- Un comité de pilotage intégrant tous les partenaires éducatifs du territoire. Ce comité de pilotage devra valider les dossiers éligibles dans le cadre du C.E.L. déposés par les différentes structures du pays d'Evron.
- Un coordinateur.
- Une coordination avec un élu.

Les objectifs thématiques sont les suivants :

- 1/ le développement d'actions de mobilisation contre la violence routière.
- 2/ la lutte contre les pratiques addictives.
- 3/ la lutte contre l'illettrisme.
- 4/ la lutte contre les discriminations.
- 5/ l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive.
- 6/ le développement de projets européens de jeunes péri et extrascolaires.
- 7/ la sensibilisation à l'environnement, la protection des ressources naturelles et l'écologie.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DONNE un avis favorable à la mise en place d'un Contrat Educatif Local en 2006 et pour les années suivantes.**
- ❖ **AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer ce Contrat Educatif Local.**
- ❖ **PRECISE que les actions du C.E.L. devront être au préalable validées par le Comité de Pilotage.**

## **☞ Camps d'été**

Dans le cadre de l'organisation des camps d'été par le service Enfance Jeunesse de la CCPE, Monsieur Jean-Pierre BOURDIN propose des modalités de paiements par acompte pour les familles.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**❖ DECIDE que les paiements de ces camps d'été s'exécuteront de la manière suivante :**

- **1 acompte de 30 % du montant total dès l'inscription sur présentation d'un titre de recette établi par la CCPE,**
- **le reliquat de 70 % dès lors que le camp d'été sera terminé sur présentation d'un titre de recette établi par la CCPE,**
- **le remboursement de l'acompte de 30 % sera remboursé aux familles dans le cas où l'enfant aura été empêché de participer au camp pour cause de maladie, accident ou évènement exceptionnel.**

## **☞ Ouverture du Jardin Aquatique**

Monsieur Jean Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente au Conseil Communautaire le compte rendu de la commission "Jardin Aquatique" du 17 mai 2006 qui s'articule autour des points essentiels suivants :

- Différents créneaux d'ouverture pendant la période scolaire et période de vacances scolaires.
- Tarification des entrées et animations du Jardin Aquatique.
- Acquisition de matériel nécessaire à l'ouverture et au fonctionnement de ce nouvel équipement.
- Prestation de nettoyage des plages des bassins intérieurs.
- Règlement intérieur.
- Plan d'organisation de la surveillance et des secours.

Madame FOMBERTASSE suggère que des tarifs "groupe" ou "familles" soient institués. Cette suggestion pourra être étudiée ultérieurement.

**A l'issue de cette discussion, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (1 voix contre),**

**❖ DEFINIT de la manière suivante les tarifs du Jardin Aquatique applicable à compter du 1er juillet 2006.**

Enfant jusqu'à 3 ans.....	Gratuit
Enfant 3 ans – 17 ans .....	3,20 €
Adulte.....	4,20 €
Etudiant, lycéen, chômeur, P.M.R. ....	3,20 €
Carte 10 entrées adulte .....	35,00 €
Carte 10 entrées enfants .....	27,00 €
Carte mensuelle .....	13,00 € / enfant 20,00 € / adulte
Aquagym (10 séances) .....	65,00 €
Cours adultes (10 séances) .....	65,00 €
Cours enfants (10 séances).....	45,00 €
Espace Balnéo (unité) .....	7,00 € de l'heure
Espace Balnéo (10 entrées) .....	55,00 €
Parents bébés (1 adulte + 1 bébé).....	5,00 €
Animation handicapés .....	3,50 €
Animation sport adapté .....	27,00 € +3,50 € / personne
Plongée adulte .....	Gratuité
	(sous réserve de créer une école de plongée enfants)
Location de bassins (1 heure).....	100,00 € / heure
Scolaires ext. CCPE .....	3,20 €
Mise à disposition de personnel pour l'encadrement de stage.....	1 100,00 € / 40 heures
Location de salle (1/2 journée).....	20,00 €
Photocopies .....	0,15 €

### **Tarifification en cas d'utilisation unique du bassin extérieur**

Enfant jusqu'à 3 ans.....	Gratuit
Enfant 3 ans – 17 ans .....	1,60 €
Adulte.....	2,10 €
Etudiant, lycéen, chômeur, P.M.R. ....	1,60 €
Carte mensuelle .....	6,50 / enfant 10,00 / adulte

- ❖ **VALIDE les créneaux d'ouverture tels qu'ils ont été présentés.**
- ❖ **AUTORISE les acquisitions de matériels nécessaires pour la réouverture et le fonctionnement, le tout pour un total estimatif de 60 500 € TTC.**
- ❖ **VALIDE le règlement intérieur et le plan d'organisation de la surveillance et des secours du Jardin Aquatique et autorise le Président à signer ces deux documents.**
- ❖ **RETIENT la proposition de l'entreprise H.M.S. pour le nettoyage des plages des bassins intérieurs et autorise le Président à signer le contrat à passer avec la société H.M.S.**

## **☞ Convention mairie Evron : utilisation équipements sportifs**

Monsieur le Président présente le projet de convention à passer avec la mairie d'ÉVRON concernant l'utilisation des installations sportives de la ville d'ÉVRON par la CCPE, notamment pour les groupes accueillis au Centre d'Hébergement du site du Gué de Selle dans le cadre de stages à vocation sportive ou socio-éducative.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ❖ APPROUVE les termes de la présente convention,**
- ❖ AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la présente convention.**

## COMMISSION N° 3 – SERVICE A LA PERSONNE

### **☞ Compte rendu de la réunion du 09 mai 2006 (3<sup>ème</sup> âge)**

Monsieur HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission communique au Conseil Communautaire le compte rendu de cette commission qui retrace le bilan des différentes manifestations organisées par les clubs du 3<sup>ème</sup> âge et la programmation des manifestations à venir.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.**

### **☞ Epicerie sociale – Avancement du projet**

Monsieur HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission présente l'état d'avancement de la réflexion menée actuellement par les bénévoles du Secours Alimentaire sur ce projet d'ouverture d'une épicerie sociale.

Les éléments essentiels sont les suivants :

- la nature juridique de l'établissement : statut associatif
- bénévoles : une équipe de 40 personnes est nécessaire pour fonctionner dans de bonnes conditions
- locaux – matériel : un descriptif a été établi concernant la composition souhaitable des locaux et la liste du matériel envisagé,
- les modalités de fonctionnement : jours d'ouverture, plannings, tâches à exécuter, informations à communiquer.

A ce sujet, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les services administratifs de la D.D.E. quitteront leurs locaux actuels probablement en début 2007.

Les locaux administratifs seront probablement utilisés par les services sociaux du Conseil Général (Antenne Solidarité 53) et un courrier a été adressé au Conseil Général pour suggérer la mise à disposition des locaux restants vacants (garage) à l'Epicerie Sociale.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.**

## COMMISSION N° 5 – SITE DU GUE DE SELLE

### **☞ Convention avec le relais du Gué de Selle – prêt matériel et équipement**

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président chargé de cette commission présente le projet de convention à passer avec le Relais du Gué de Selle à MEZANGERS concernant la mise à disposition d'équipements et matériels appartenant à la CCPE.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**❖ APPROUVE les termes de la convention proposée,**

**❖ AUTORISE le Président à signer la présente convention.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **Information A.M.F. (Associations des Maires de France)**

Le Conseil Communautaire est informé que le Conseil d'Administration de l'A.M.F. a décidé de faire venir Brice HORTEFEUX, Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales, à l'assemblée générale du 14 octobre 2006.

La séance a été levée à 22 H 15.

Le Secrétaire de séance,

Marc BLANCHARD

Le Président,

Gérard ROCTON